

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 26 janvier 2006 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Herman Bolduc, représentant de Saint-Honoré de Shenley
René Francoeur, représentant de St-Philibert
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Bruno Reny, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce
Marco Marois, représentant de Saint-Benoit Lâbre
Daniel Fortin, représentant de Notre-Dame des Pins
Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges
Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gabriel Giguère, président et représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement ainsi que Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3334-06

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en ajoutant à
l'item 3) Tonnage global acheminé au LET en 2005
l'item 11 a) Visite au centre de tri
l'item 11 b) Environnement Jeunesse (ENJEU)
l'item 11 c) Entreprise Stéphan Nadeau**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3335-06

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 15 décembre 2005 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 26 janvier 2006;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de décembre 2005;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2005;
- État des revenus et dépenses au 31 décembre 2005 avant la vérification comptable;
- Document remis à Madame Diane Leblanc et discuté lors d'une rencontre tenue le 10 janvier 2006, intitulé « Actions prises par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour mettre en œuvre le P.G.M.R. »;
- Tonnage global acheminé au LET en 2005.

RÉSOLUTION NO: 3336-06

CONSIDÉRANT que ce conseil a adopté le 15 décembre 2005 sa résolution #3325-05, à l'effet de déléguer un représentant à un colloque qui se tiendra à Sherbrooke les 2 et 3 février 2006;

CONSIDÉRANT que la Régie a également reçu des invitations pour participer à deux (2) autres événements en mars 2006, lesquels sont plus pertinents;

CONSIDÉRANT que ces événements sont :

- Le 9^e Rendez-vous du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3R MCDQ), les 9 et 10 mars 2006 à Sainte-Hyacinthe;
- Le Salon des Technologies Environnementales du Québec – 2006, les 14 et 15 mars 2006 à Québec;

CONSIDÉRANT que le président, Monsieur Gabriel Giguère, et le secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte, ont jugé plus pertinent de considérer ces deux (2) événements et de ne pas assister au colloque de Sherbrooke;

CONDISÉRANT que par le passé, Monsieur Turcotte a assisté à celui des 3R MCDQ et qu'en 2005 c'est Monsieur Pierre Paquet qui a représenté la Régie à ce colloque;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Turcotte a déjà assisté au Salon des Technologies Environnementales;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
 APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil annule à toute fin que de droit sa résolution #3325-05 adoptée le 15 décembre 2005;

QUE ce conseil délègue Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil, pour représenter la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au colloque des 3R MCDQ à Sainte-Hyacinthe;

QUE ce conseil délègue Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier, pour représenter la Régie au Salon des Technologies Environnementales;

QUE tous les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3337-06

- CONSIDÉRANT** que le siège social de la Régie ainsi que la déchetterie sont alimentés en eau par un puit artésien et que ce puit ne suffit pas à la demande de façon occasionnelle;
- CONSIDÉRANT** que lors de la construction du siège social, la Régie a du capter et conduire une veine d'eau qui coule en permanence (même débit) au sous-sol du bâtiment;
- CONSIDÉRANT** qu'il serait intéressant pour la Régie de capter cette source et de s'en servir pour alimenter en eau la déchetterie et l'extérieur du siège social;
- CONSIDÉRANT** qu'un estimé des coûts a été demandé à Plomberie S.M. de Ville Saint-Georges pour effectuer ces travaux et qu'il en coûterait environ 4 100.00\$ plus les taxes;
- CONSIDÉRANT** que c'est Plomberie S.M. qui a réalisé, comme sous-traitant de Scierie Bernard Inc., les travaux de plomberie lors de la construction de ces bâtiments;
- CONSIDÉRANT** que les montants nécessaires à ces travaux ont été prévus au budget 2006 de la Régie;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Herman Bolduc
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Plomberie S.M. les travaux dans ce dossier selon son offre datée du 09 janvier 2006;

QUE le tout soit payé par le budget 2006 – section immobilisation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3338-06

- CONSIDÉRANT** que la Régie a prévu à son budget 2006 d'installer une toilette et un lavabo dans la déchetterie;
- CONSIDÉRANT** que des prix ont été demandés à deux (2) entrepreneurs en plomberie pour effectuer les travaux de plomberie nécessaires;
- CONSIDÉRANT** que les prix reçus sont les suivants :
- Plomberie S.M. → prix budgétaire 2 900.00\$ plus les taxes;
 - Denis Gilbert Enr. → prix budgétaire 1 525.00\$ plus les taxes;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Denis Gilbert Enr. les travaux ci-haut mentionnés selon son prix déposé, soit 1 525.00\$ plus les taxes, le tout payable par le budget 2006 – section immobilisation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3339-06

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-500798 à #C-500846 inclusivement, ainsi que les chèques #C-600001 à #C-600054 inclusivement, de même que les chèques #C-250463 à #C-250478 inclusivement, ainsi que les chèques #C-260001 à #C-260021 inclusivement, pour un déboursé total de 708 531.45 \$ dollars.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

Les membres de ce conseil sont informés que différents comités se sont réunis en janvier 2006 :

- **Le 12 et le 19 janvier → Comité de suivi de la collecte sélective;**
- **Le 17 janvier → Comité traitement des boues;**
- **Le 18 janvier → Comité 25e anniversaire et inauguration.**

RÉSOLUTION NO: 3340-06

CONSIDÉRANT qu'il reste en date du 26 janvier 2006, 120 bacs de récupération d'une capacité de 360 litres, en inventaire au LET de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie a prévu à son budget 2006, 10 000.00\$ pour l'achat de bacs pour la récupération;

CONSIDÉRANT que la Régie en livre environ 300 par année;

CONSIDÉRANT qu'un bac vaut environ 100.00\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la discussion que la Régie a eue avec l'entrepreneur, Services Sanitaires Denis Fortier Inc. à ce sujet (voir rapport du comité de suivi de la collecte sélective, daté du 19 janvier 2006);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à acheter 500 bacs de récupération d'une capacité de 360 litres, lesquels seront payés par le fond d'administration – budget 2006 pour 10 000.00\$, et le solde, par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3341-06

CONSIDÉRANT que la Régie a fait confectionner un plan d'aménagement forestier pour ses lots, et ce par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de les mandater pour faire le martelage du bois à couper;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Johanne Giroux
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'un comité, formé de Messieurs Gabriel Giguère, Elzéar Dupuis et Marco Marois, pilote ce dossier.

QUE ce conseil mandate l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour faire le martelage, si jugé nécessaire par le comité;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à signer tout document jugé utile et nécessaire à ce dossier;

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3342-06

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Monsieur Jean-Claude Fortin et à sa conjointe Madame Louise Boucher ses vœux de plus sincères condoléances suite au décès de Monsieur Paul-Émile Boucher, père de Madame Boucher.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3343-06

CONSIDÉRANT qu'il doit avoir lieu, vers les 7 et 8 février 2006 à Ville Saint-Georges, une rencontre des différents ministres siégeant à l'assemblée nationale;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud désire rencontrer différents membres de cette assemblée, afin de leur faire connaître son point de vue relativement au projet de Règlement sur les Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil sollicite une rencontre avec :

- Madame Diane Leblanc, vice-présidente de l'assemblée nationale et députée de Beauce-Sud;
- Madame Carole Théberge, Ministre Responsable de la Région Chaudière-Appalaches;
- Madame Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires Municipales et des Régions;
- Monsieur Thomas J. Mulcair, Ministre de l'Environnement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3344-06

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Régie organise une visite au centre de tri « Récupération Frontenac » situé à Thetford Mines, mercredi le 15 février 2006;

QUE le transport se fasse en autocar;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3345-06

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2005, ce conseil avait adopté sa résolution #3328-05, relativement à une demande formulée par « Les Entreprises Stéphan Nadeau » et représenté par Monsieur Nadeau;

CONSIDÉRANT que la Régie désirait que Monsieur Nadeau obtienne l'accord de Recyc-Québec dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée, Monsieur Stéphan Nadeau dépose une demande à l'effet que la Régie renonce à l'exigence demandée dans sa résolution #3328-05, soit l'accord de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT que Monsieur Carl Morissette, présenté à ce conseil comme étant le comptable de Monsieur Nadeau, plaide en faveur de cette demande;

CONSIDÉRANT que la gestion des pneus usés est réglementée par le Ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil maintient sa décision prise le 15 décembre 2005 par sa résolution #3328-05.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3346-06

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 21h05.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE